



**Délais de paiement
action payante**
p4



**Déchets
de chantier**
p6



Marchés en solde
p8



Le Facilitateur
p10

ECHOS DE LA FÉDÉ

Magazine de la Fédération du BTP 13

Janvier-Février 2012 • N°18



Crédit photo : FFB - Laurent MERCIER

Manifeste



Dans une période où les incertitudes prédominent, où l'absence de repères déstabilise les projets de vie, "Construire", "Bâtir", "Fonder" sonnent à nouveau avec force dans le discours politique comme la meilleure parade contre ce sentiment diffus de précarité qui mine la confiance des Français dans leur avenir et surtout dans celui de leurs enfants.

Pour la Fédération du Bâtiment qui n'a cessé de dénoncer un certain mal français – celui du "malthusianisme foncier" – il y a tout lieu de se réjouir. N'oublions pas qu'il y a quelques semaines encore, l'investissement immobilier faisait, quasiment seul, l'objet de tous les sacrifices au nom de la rigueur budgétaire. Il est important que ceux qui aspirent à diriger le pays n'oublent pas que la stigmatisation de l'immobilier dans les années 70, à la suite du premier choc pétrolier, a conduit vingt ans plus tard à une pénurie de logements que nous commençons à peine à résorber. Après les multiples polémiques sur le nucléaire, l'éducation ou la sécurité, la question du logement s'est résolument inscrite au cœur de la campagne présidentielle.

Pas un discours, pas un meeting, pas une intervention télévisée, sans que les candidats ne rivalisent de propositions de nature à répondre – avec plus ou moins de pertinence – à cette préoccupation centrale de la majorité de nos concitoyens.

Dans ce grand mouvement avec, comme dans toutes les périodes de transition, des difficultés, des soubresauts, des crises, nous n'attendons pas de miracles, mais de réelles raisons d'espérer.

Aussi défendrons-nous avec vigueur six attentes issues d'une vaste concertation avec l'ensemble des entrepreneurs et artisans de BTP. Elles figurent dans un manifeste* que nous avons adressé mi-février aux candidats et à leur parti.

Johan Bencivenga

Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône

**Retrouvez le détail des 6 exigences de la Profession en page 4.*

Magazine bimestriel édité par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône
344, bd Michelet - 13009 Marseille - Tél : 04 91 23 26 23 - Fax : 04 91 77 17 23 - www.btp13.com

Directeur de la Publication : Philippe MEIFFREN • Directeur de la Rédaction : Julie VERRIERE • Comité de lecture : Olivier BIZOT •
 Rédaction : Christelle ALVAREZ • Joëlle ARNALDI • Sophie CREMIEUX • Mylène GUIDARINI • Philippe GRIMALDI • Philippe MEIFFREN •
 Julie VERRIERE • Annie ZEVACO

Réalisation : www.inapolegraphique.com

Illustrations et photos : Laurent Mercier / FFB - Fédération du BTP 13 - Fotolia

Tirage : 3.500 exemplaires - Imprimé sur papier ecolabellisé



Agenda

1^{er} au 31 mars

Exposition photo "Femmes du Bâtiment" à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme - Hall de la Maison du BTP à Marseille

8 mars

Petit déjeuner économique avec Valérie Boyer et Nicolas Binet : Grands Projets Ville ANRU

12 mars

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Arles

13 mars

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays de Martigues Istres Fos

16 mars

Réunion des adhérents du Syndicat de l'Étanchéité

20 mars

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays de Salon

28 mars

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix-en-Provence
Réunion du Syndicat des Métalliers-Miroitiers

30 mars

Réunion des adhérents du Syndicat du Génie Climatique -Couverture - Plomberie

30 mars

Assises de la FRTP "Sortir de la Crise" à Avignon

3 avril

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays de Martigues Istres Fos

12 avril

Réunion d'information sur la nouvelle réglementation amiante

19 avril

Conseil d'Administration de la Fédération du BTP 13

24 avril

Assemblée Générale du Syndicat de la Maçonnerie et des Travaux Publics

25 avril

Commission territoriale de la FBTP 13 du pays d'Aix-en-Provence

Pour plus d'infos sur les horaires et les lieux de ces grands rendez-vous, contactez Joëlle ARNALDI au 04 91 23 26 41 ou sur arnaldij@d13.ffbatiment.fr



Hugues Charrier

Directeur Régional SMABTP Sud-Est

Assureur spécialiste du BTP, fondé il y a 150 ans par des constructeurs, le Groupe SMABTP fait évoluer en permanence ses services et ses offres d'assurance. Membre à part entière de la famille du BTP, il fait bénéficier ses 130.000 sociétaires de son expérience, sa connaissance approfondie des métiers, sa proximité avec le terrain et sa démarche solidaire et responsable, fondée sur le mutualisme professionnel. En région PACA, la Direction Régionale Sud Est située à Marseille, que j'ai le plaisir de piloter, met au service de ses 12.000 clients plus de 200 collaborateurs pour bien gérer leurs activités. Les fédérations nationales et régionales, les unions de métiers sont présentes dans nos organes stratégiques. Idem pour les entreprises, dans les Comités consultatifs régionaux qui rassemblent les différents corps d'état du BTP d'une région.

Attentifs aux besoins du BTP, le Groupe veille à innover. Les dernières preuves de ce partenariat sont :

- un contrat de progrès, "Cap Engagement" : il informe et accompagne les sociétaires sur la gestion de leurs risques : bilan de sinistralité, accompagnement, prévention ;
- les guides Métiers : réalisés avec l'appui des Fédérations et des Unions de métiers et à disposition des entrepreneurs, sociétaires ou non de la SMABTP, ils ont pour but de sensibiliser aux risques découlant des activités exercées : typologie d'ouvrage, risques encourus, préventions préconisées, garanties adaptées ;
- la garantie permis de construire : Les recours abusifs en augmentation, notamment en région PACA, fragilisent toute la chaîne de production (promoteurs, entreprises, maîtres d'œuvre) avec des conséquences économiques lourdes (pertes de financement, arrêts des chantiers, désorganisation des projets, pertes financières). Ce contrat permet de :
 - lancer l'opération, engager les travaux et les poursuivre ;
 - se protéger contre les conséquences pécuniaires de l'aléa juridique découlant des contentieux ;
 - réaliser les ventes tout en sécurisant les acquéreurs.

Fidèle à sa vocation d'apporter des solutions concrètes, le groupe SMABTP entend être le partenaire privilégié du BTP tant dans le domaine du risque professionnel (SMABTP), que dans ceux de l'épargne, la prévoyance, la santé et la retraite collective (SMAVie BTP) : un véritable engagement "gagnant-gagnant" auquel les collaborateurs de la Direction Régionale sont fiers de participer.



■ Exigences pour un quinquennat constructif

Dans le cadre de la campagne présidentielle, la Fédération fait entendre la voix du BTP et défend 6 exigences majeures :

1. **Une priorité : conserver ce qui marche.** Les professionnels du Bâtiment demandent notamment qu'il soit mis fin au démantèlement des principales mesures qui visent à répondre aux besoins en logement des Français ;
2. **Réduire le coût du travail et promouvoir l'entreprise.** Le secteur attend des pouvoirs publics qu'ils encouragent et soutiennent ceux qui s'engagent pour l'emploi, en particulier par une baisse des charges significatives permettant la réduction du coût du travail ;
3. **Préserver l'investissement immobilier.** Les chefs d'entreprise appellent entre autres au maintien d'un dispositif puissant en faveur de l'investissement locatif privé immobilier ;
4. **Financer l'offre de logement.** Les entrepreneurs demandent la poursuite de l'effort national en faveur de la construction de logements ;
5. **Développer la filière "bâtiment du futur".** Les professionnels militent pour l'émergence de pôles d'excellence du Bâtiment en favorisant les PME et les TPE innovantes ;
6. **Jouer la force et la clarté dans nos territoires.** Les entrepreneurs réclament que le prochain quinquennat soit l'occasion d'achever la simplification du "mille-feuille" administratif, en désignant un chef de file pour les domaines de la ville, de l'habitat et du foncier.

Délais de paiement : notre action a payé !

Depuis plusieurs mois, l'ensemble du réseau FFB a alerté massivement les parlementaires sur l'état inquiétant des trésoreries des entreprises (Cf. Echos de la Fédé N°17). Le déséquilibre provoqué par la loi de modernisation de l'économie (LME) entre, d'un côté, des délais de paiement fournisseurs plus courts et, de l'autre, des délais clients qui s'allongent dans les marchés de travaux a été déploré auprès de l'ensemble des décideurs politiques.

À l'issue d'une concertation avec le gouvernement et l'Élysée, les deux évolutions législatives suivantes ont pu être obtenues :

- L'inscription dans le Code de la construction et de l'habitation du délai maximal de paiement issu de la LME (45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture) pour les acomptes mensuels et le solde ;
- la faculté accordée aux entrepreneurs de bâtiment de suspendre l'exécution des travaux à l'issue d'un délai de 15 jours suivant une mise en demeure de payer restée infructueuse.

Ces deux dispositions, qui concernent tous les clients privés professionnels, ont été adoptées lors d'un vote à l'Assemblée nationale, le 1^{er} février.

À l'issue de cette négociation, le gouvernement a préféré instaurer un respect scrupuleux du délai maximal de paiement dans les marchés de travaux privés, plutôt qu'un délai spécifique de 30 jours qui aurait distingué le bâtiment des autres secteurs économiques. Il s'agit néanmoins de deux avancées importantes pour nos entreprises, obtenues grâce à la puissante mobilisation des fédérations du bâtiment auprès de plus de 200 parlementaires. Avant de devenir effectif, ce texte de loi nécessite encore une lecture au Sénat à laquelle la FFB sera très attentive.

Et pour vous, qu'est-ce qu'on peut faire ?

La Fédération du BTP13 propose à ses adhérents de nombreuses prestations. Petit rappel de son action en période de tension :

Social : la FBTP13 analyse avec l'entreprise les solutions alternatives au licenciement pour gérer ses effectifs : réduction des coûts salariaux, chômage partiel, prêt de main d'œuvre... Et en bout de course, elle la conseille dans l'éventualité d'une restructuration ou d'une suppression de poste.

Formation : la FBTP 13 renseigne les entreprises sur les possibilités de financement de la formation professionnelle des salariés en particulier en ces périodes où la formation apparaît comme une véritable alternative au licenciement et à la perte des compétences.

Juridique et contentieux : la FBTP13 aide l'entreprise à sécuriser ses contrats, à gérer ses impayés, à négocier ses crédits-fournisseurs... Elle accompagne l'entreprise dans sa demande d'échelonnement du paiement des charges sociales ou fiscales.

Et plus encore un GPS

Pour aider les entreprises à traverser cette période troublée, la Fédération redouble d'efforts. Parce que les entrepreneurs peuvent manquer de visibilité, rencontrer des difficultés de tous ordres : trésorerie, relation avec sa banque, impayés et litiges, manque de personnel qualifié, sous-activité, risque social ... la Fédération mobilise au sein d'un Groupement pour la Prévention et la Sauvegarde des entreprises du BTP (GPS BTP) des experts pour réaliser un diagnostic et intervenir concrètement en toute confiance et en toute confidentialité.

La Fédération met en place un **N° Vert 0800 013 813** et un site web en forme de boîte à outils **www.gps-btp.com** (mise en ligne mi mars). N'attendez pas, ayez le réflexe GPS !



Reconnu **Grenelle Environnement**

C'est désormais la nouvelle mention que les PROS de la Performance Énergétique pourront arborer et de par cette reconnaissance gagner en image et en confiance auprès de leurs clients.

Pour obtenir le label PROS de la Performance Énergétique, il a fallu aux entrepreneurs adhérer aux principes de la charte Bâtir avec l'Environnement, faire suivre à leur personnel des formations FeeBAT, avoir une qualification reconnue et réaliser des travaux ayant concouru à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Ce sont donc des pionniers à la fois par leur avance technologique sur leurs confrères mais aussi par leur capacité d'anticipation de l'évolution des marchés.

Ils sont peu nombreux pour l'instant dans les Bouches-du-Rhône - ATREAL - CALABUIG - CRUDEL - DELTA MENUISERIE - PROVENCE MENUISERIE - SMMM - TECHNIS COLORGLASS - mais s'appliquent à convaincre leurs confrères de l'intérêt de la démarche et du besoin de

faire émerger plus de PROS de la Performance Énergétique sur le marché.

Le site www.performance-energetique.lebatiment.fr permet à la fois de les identifier et d'apprécier la qualité et l'étendue de leurs prestations. Ce site regorge aussi d'astuces et d'idées en matière d'amélioration énergétique pour le client final. Gagnons que 2012 sera une année "grenello-compatible"... !

Pour plus d'infos sur ces labels qualité contactez Annie ZEVACO au 04 91 23 26 43 ou sur zevaco@d13.ffbatiment.fr

Déchets de chantier

Le Bâtiment produit plus de déchets par an que les ménages... La gestion de ces déchets est l'affaire de tous et pour être efficace elle doit être pensée, intégrée à une stratégie de gestion et non vécue comme une contrainte. La réglementation sur l'élimination des déchets de chantiers malgré son ancienneté est mal appliquée voire partiellement appliquée.

Trop compliqué, trop lourd, trop cher, trop chronophage, trop administratif, trop loin... tous les motifs sont invoqués pour ne pas faire tout à fait comme il le faut... et pourtant les entrepreneurs du bâtiment sont aussi des citoyens sensibles à leur environnement et au développement durable. Alors comment aider à transformer la contrainte en avantage ? Ce sera l'enjeu de la Commission Environnement-déchets de la Fédération du BTP13 récemment mise en place qui aura entre autres pour missions de :

- Informer en fournissant aux entreprises les coordonnées des centres de traitement et de recyclage des déchets les plus proches de leurs chantiers sur le site www.dechets-chantier.ffbatiment.fr



- Participer à la mise en place de solutions d'élimination gérées par la profession seule ou en partenariat. Une référence dans le domaine : NATURE PEINTURE
- Participer au nouveau plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP prévu pour être finalisé au 13 juillet 2013
- Communiquer sur l'implication environnementale de la profession et de son savoir faire en matière de solutions innovantes

Madame Marie-Thérèse AUBRIEUX GONTERO en charge d'animer cette commission aux côtés de ses confrères des différents corps d'état a un long et ambitieux programme de travail devant elle. Mais l'enjeu n'est-il pas motivant ?

Election au GCCP

Le 13 janvier dernier, Franck CHAHINIAN a succédé à Johan BENCIVENGA à la présidence du syndicat du Génie Climatique Couverture Plomberie des Bouches-du-

Rhône. C'est auprès de son père Jean Claude CHAHINIAN et dans l'entreprise familiale - la Compagnie Méridionale d'Application Thermique (CMT) aux Pennes Mirabeau - que Franck a appris le métier. Deuxième génération de chef d'entreprise dans l'installation de chauffage et climatisation, Franck CHAHINIAN se définit comme un homme amoureux de son métier et fervent défenseur de sa profession. Ce quadragénaire "100.000 volts" conduit sa vie professionnelle et sa vie privée avec le même dynamisme. Sportif accompli, il pratique la voile, le ski et le sport automobile... sans négliger sa famille à qui il consacre toutes ses vacances.

A Aix, on en "vœux", on a la foi !

Les vœux du monde économique du Pays d'Aix ont regroupé au Grand Théâtre de Provence plusieurs centaines de personnes et personnalités.

Aux côtés de Thierry SCHIFANO, Président territorial de L'UPE 13, initiateur et porteur de cette manifestation, quatre (CJD CGPME CCIMP FBTP) des quarante partenaires qui se sont exprimés au micro ont parlé d'une même voix de nombre d'entreprises et de salariés, d'attractivité d'un territoire, de communauté d'intérêt, de nécessaire cohésion politique, d'implantation d'entreprises, de logement disponibles et accessibles, de transports adaptés, de trop de tout qui pénalisent des PME/TPE seul moteur économique et donc garant de croissance. Robert VIAN délégué territorial, qui portait logiquement les couleurs du BTP, a renchéri en affirmant que "sans croissance pas de rentabilité, sans rentabilité pas de richesse et sans richesse pas de partage". Il en a saisi l'occasion pour plaider pour un syndicalisme patronal "un, cathodique et apolitique".

Tous ces vœux et souhaits sous tendus par un fort désir commun et trans-professionnel de métropole à tout prix. Les participants ont applaudi, les élus ont entendu.

Avant le mot de clôture du Président de L'UPE 13, les spectateurs ont eu droit en totale avant première à une présentation, idéalement illustrée parfaitement commentée, des manifestations et festivités de Marseille Provence Capitale Européenne de la culture 2013.

Enfin Robert Vian en a profité pour, en a-parté, convier le Député Maire à la traditionnelle, et non moins annuelle, rencontre avec le conseil territorial du BTP du Pays d'AIX ; Maryse JOISSAINS MASINI a pris date et soin de rappeler qu'elle était un maire bâtisseur, et qu'elle aimait les gens du BTP. Dont acte.

Pour plus d'informations sur ces sujets, contactez Annie ZEVACO au 04 91 23 26 43 ou sur zevaco@d13.ffbatiment.fr

Le chef aussi

Le harcèlement moral a fait depuis quelques années son entrée dans la vie au travail ; jusqu'à présent, à la barre des tribunaux, il s'était agit soit de harcèlement "descendant" c'est à dire de supérieurs en direction de leurs subordonnés, en clair harcèlement de fait couplé avec le pouvoir hiérarchique ; soit de harcèlement "horizontal" (entre collègues de travail) le syndrome de la tête de turc en quelque sorte.

Le 6 décembre 2011 pour la première fois la cour de cassation en sa chambre criminelle consacre la notion de harcèlement moral "ascendant", et c'est ainsi qu'un salarié a été déclaré coupable du délit de harcèlement moral à l'égard de son chef de service.

En dévalorisant régulièrement son action, en diffusant une image d'incompétence, en multipliant insubordination, critiques, mépris et ironie les juges ont considéré que le salarié avait dégradé les conditions de travail de son chef de service au point de le pousser au suicide. Peu importe donc l'absence de pouvoir hiérarchique ou l'incapacité "juridique" de compromettre l'avenir professionnel de la victime.



Le diable est dans le détail



La question qui est arrivée jusqu'à la Cour de Cassation était de savoir si l'employeur est en droit d'ouvrir des courriels (envoyés ou reçus) par un salarié à partir de son ordinateur professionnel mis à disposition par l'employeur, et utiliser leur contenu comme preuve à l'appui d'un licenciement (en l'occurrence pour faute grave).

L'argument du salarié consistait à invoquer qu'il y avait là violation par l'employeur de sa correspondance privée.

La défense de l'employeur était que ces courriels non identifiés comme personnels, sans signe distinctif dans la messagerie professionnelle du salarié, pouvaient légitimement être ouverts par lui et leur contenu constituer une preuve tout à fait licite ; la cour de cassation a suivi l'argumentation de l'employeur pour débouter le salarié de sa contestation.

Sur le fond, et accessoirement à ce débat juridique, le salarié avait utilisé son ordinateur professionnel et la messagerie électronique de l'entreprise pour vendre de la drogue à des tiers...

Pour vos questions sociales, contactez Philippe GRIMALDI
au 04 42 23 52 19 ou sur grimaldiph@d13.ffbatiment.fr

■ Ancienneté : il y a décompte et des comptes

La cour de cassation vient de rappeler que pour apprécier l'ancienneté d'un salarié au titre de son droit à indemnité de licenciement il y avait lieu de prendre en considération sa présence de la date d'embauche jusqu'à la date d'envoi de la lettre de licenciement, sans déduction d'aucune période de maladie. Par contre quand il s'agit de calculer le montant de l'indemnité de licenciement, on se souviendra qu'en ce qui concerne le calcul de l'indemnité légale on ne prend pas en compte les périodes de maladie ; s'agissant du calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement, et selon les termes des conventions du BTP, il y a lieu de prendre en compte les périodes de maladie. Sachant qu'il convient de verser systématiquement au salarié l'indemnité qui lui est la plus favorable, il est donc préconisé d'établir puis comparer les 2 calculs.

■ Etre ou ne pas être juriste

Par un arrêt du 7 décembre 2011 la cour de cassation confirme la condamnation de l'employeur pour licenciement sans cause réelle et sérieuse dans la situation suivante : Hormis l'entretien préalable qu'il avait mené lui-même, l'employeur avait délégué la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle (rédaction et signature des courriers de convocation et de licenciement notamment) à son cabinet comptable. Considérant, une nouvelle fois, que la procédure ne peut être menée que par une personne appartenant au personnel et non par une personne étrangère à l'entreprise, cette dernière a vu son licenciement invalidé car considéré comme sans motif réel et sérieux.



Les marchés en soldes, ça doit disparaître !

La Direction Juridique de Bercy a publié une fiche à l'attention des maîtres d'ouvrage publics concernant le traitement des offres anormalement basses.

Comment identifier une offre anormalement basse ?

• Par la prise en compte du prix de l'offre

La sous-évaluation financière des prestations constitue le premier indice évident de l'offre anormalement basse. Le caractère bas du prix doit cependant être apprécié au vu de toutes les composantes de l'offre : les prix dépendront du temps passé ou des quantités qui auront été estimés par le candidat au vu des exigences du cahier des charges.

• Par comparaison avec les autres offres

Constater un écart significatif entre le prix proposé par un candidat et celui de ses concurrents est un élément permettant de qualifier l'offre d'anormalement basse. La FFB propose le dispositif suivant : le maître d'ouvrage calcule la moyenne des offres des entreprises en enlevant du calcul les offres se situant 20% au dessus de cette moyenne. Les offres dont le prix se situerait au dessous de 10% de cette moyenne seraient détectées comme suspectes.

Comment traiter une offre suspectée d'être anormalement basse ?

Le pouvoir adjudicateur a l'obligation de demander des explications sur des offres qu'il trouve anormalement basses. Si les éléments fournis par l'entreprise sont convaincants, le pouvoir adjudicateur traitera l'offre comme les autres.

En revanche, si les explications demandées ne permettent pas d'établir le caractère économiquement viable de l'offre anormalement basse eu égard aux capacités économiques, techniques et financières de l'entreprise, le pouvoir adjudicateur est tenu de la rejeter par décision motivée. Cette obligation repose sur l'objectif d'efficacité de la commande publique fixé par l'article 1^{er} du code des marchés publics.

Quels sont les risques à retenir une offre anormalement basse ?

• **Risque financier** : Le titulaire peut présenter des demandes de rémunération complémentaires en cours d'exécution. Ainsi, l'offre qui paraissait financièrement intéressante, s'avère, au final, plus coûteuse.

- **Risque de défaillance** : le pouvoir adjudicateur doit alors gérer la défaillance du titulaire (rupture d'approvisionnement, arrêt de chantier...) et relancer une procédure pour la passation d'un marché de substitution.
- **Risque de qualité** : Les prestations exécutées risquent d'être de mauvaise qualité. Les délais peuvent être dépassés et les conditions de sécurité non respectées.
- **Risque de travail dissimulé** : Afin de compenser le prix bas de son offre, le titulaire peut avoir recours, dans des conditions illégales, à la sous-traitance ou à l'emploi de salariés insuffisamment déclarés.
- **Risques juridiques** : Le juge administratif exerce un contrôle restreint sur l'appréciation que fait le pouvoir adjudicateur du caractère anormalement bas d'une offre. Ce n'est que si cette appréciation est manifestement erronée qu'elle sera sanctionnée. Le juge s'en tient donc à un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation.

Il en est de même lorsque le pouvoir adjudicateur omet de mettre en œuvre la procédure contradictoire de l'article 55 du code des marchés publics alors que les offres présentaient manifestement un caractère anormalement bas. Un tribunal administratif, saisi par un candidat évincé, a considéré dans cette situation que le pouvoir adjudicateur avait méconnu ses obligations de mise en concurrence et d'égalité d'accès aux marchés publics.

Pour plus d'infos sur les Affaires Juridiques et Contentieux, contactez Christelle ALVAREZ au 04 90 56 48 82 ou sur alvarezc@d13.ffbatiment.fr

■ Le point sur la TVA à 7%

L'administration fiscale admet que tout paiement partiel doit se comprendre comme étant un acompte. En conséquence, suite à la signature d'un marché, la première situation encaissée avant le 20 décembre est considérée comme un acompte et l'intégralité de l'opération bénéficie du taux réduit de 5,5 %.

Métierama 2012 : la Profession répond présent pour les jeunes



Les rencontres Métierama 2012 se sont tenues les 10 et 11 février dernier, à Marseille, au Parc Chanot. Véritable vitrine de la Profession en direction des jeunes, la Fédération du BTP 13 a animé encore une fois le Pôle Bâtiment et Travaux Publics de 600 m² sur lequel les grandes familles de nos métiers étaient présentées.

Fort d'une douzaine d'établissements de formation, le Pôle BTP a été le théâtre de démonstrations de gestes techniques par les formateurs et les apprentis présents, mais également un lieu d'échange et de dialogue avec de jeunes collégiens, lycéens et étudiants.

Le vendredi fut réservé aux rencontres avec les établissements (malgré un après-midi écourté par la neige) et le samedi un temps privilégié avec les parents. Les échanges furent fructueux et les questions nombreuses !

Rendez-vous annuel permettant de nouer des contacts avec des responsables formation, Métierama 2012 aura également été l'occasion pour nos chefs d'entreprises de se retrouver entre confrères sur la thématique de la formation des jeunes : Le Groupe Femmes du BTP 13 a ainsi tenu sa réunion mensuelle lors de ce salon et a pu rencontrer le nouveau Président Johan Bencivenga.

En résumé, malgré la neige et le froid, cette édition 2012 aura permis une mise en relation efficace entre des jeunes intéressés par la BTP et des professionnels du secteur soucieux de transmettre leur passion.

Pour vos questions de Formation, contactez Mylène GUIDARINI
au 04.91.23.26.25 ou sur guidarinim@d13.ffbatiment.fr

■ 1^{ère} session de VISIO BTP en région

C'est à Aix-en-Provence que se déroule actuellement la 1^{ère} session de VISIO BTP hors Ile-de-France. Ce parcours de formation s'adresse aux dirigeants de PME/TPE du BTP qui souhaitent définir les axes de développement de leur entreprise. Les participants travaillent sur 3 axes forts : "Définir la stratégie de son entreprise", "Assurer la rentabilité de son entreprise" et "Manager les hommes et les compétences". Ces 18 jours de formation sont animés par des professionnels du BTP pour combiner face à face pédagogique, conférences thématiques et accompagnement individualisé confié aux intervenants qui rencontrent les dirigeants dans leur entreprise. Une prochaine session de VISIO BTP est en préparation et pourrait démarrer en septembre 2012. Alors, n'hésitez plus et inscrivez-vous !

■ Des formations au plus proche des territoires

À la demande d'entreprises locales de la délégation territoriale Martigues-Marignane-Golfe de Fos, des sessions de formation FEEBAT 4.1 et 4.2 (Commercialisation de l'offre globale) et 5.1 et 5.2 (RT 2012 - Perméabilité à l'air) se sont déroulées à Martigues entre la fin 2011 et le tout début 2012. Certaines des entreprises participantes étaient déjà Pros de la Performance Energétique et les autres en passe de le devenir. Prochaine action de formation programmée sur cette même délégation en mars 2012 : une formation sur l'accessibilité qui permettra aux entreprises participantes de justifier des compétences nécessaires pour obtenir la marque des "Pros de l'Accessibilité". Bravo les territoires pour cet investissement formation !



Le facilitateur

■ Le candidat du mois !

Mme Nathalie DBM, 45 ans, est assistante conductrice de travaux Bâtiment. Depuis plus de 10 ans elle intervient sur les chantiers de gros œuvre et de second œuvre, veillant à la sécurité des intervenants du chantier. Elle a ainsi une connaissance des analyses de risques de la maîtrise du gros œuvre. Elle sait aussi planifier le travail des équipes en fonction du budget prévisionnel, réaliser divers devis et documents de facturations. Elle maîtrise lecture de plan et métré.

Ses « + » ?

Son dynamisme, sa ponctualité, son autonomie et une envie forte de retrouver le chemin des chantiers ! Elle est éligible aux contrats aidés (CUI/CIE).

Son CV vous intéresse ?

Contactez *Ludivine Ouk*
BTP Emploi au 04 91 65 86 40
ou marseille@btpeemploi.fr

Qu'est-ce qu'un facilitateur ?

Les clauses sociales ont pour but de favoriser les personnes en difficulté : demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, travailleurs handicapés, etc... Le facilitateur est au "centre de la mise en œuvre des clauses sociales" dans les marchés publics. Ce dernier est désigné sous différents vocables selon les territoires tels que gestionnaire de clause, guichet unique, assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion, médiateur... Le facilitateur doit jouer "un rôle d'interface entre les acheteurs publics et les entreprises". Ainsi, le facilitateur doit notamment :

- "aider à la définition quantitative et qualitative des clauses qui doivent être adaptées à chaque marché public en fonction de la réalité locale (...)";
- "repérer les personnes potentiellement concernées, en lien avec le service public de l'emploi local et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)".

Quel est son rôle au service du Maître d'ouvrage ?

- Aide à la décision sur la pertinence d'inclure la clause dans un marché.
- Validation des lots et calcul des heures d'insertion par lots retenus en lien avec le projet professionnel des candidats.

Quel est son rôle au service des entreprises ?

- Informe l'entreprise de la mise en œuvre de la clause et des modalités de recrutement.
- Centralise les candidatures et présélectionne les candidats.
- Monte des formations pour les candidats aux besoins spécifiques des entreprises.
- Offre des solutions aux problèmes de recrutement des entreprises.

La Fédération du BTP 13 travaille en étroite relation avec les facilitateurs du département, si vous êtes confronté à des difficultés dans le cadre des marchés clausés rapprochez-vous de Christelle Alvarez, Responsable Juridique et Contentieux au 04 90 56 48 82 - alvarezc@d13.ffbatiment.fr

3 questions à ... Brigitte Cavallaro, Directrice Générale de la Mission Locale de Marseille



La Mission Locale, " j'en entends parler, mais qu'est ce ?"

Créée dans les années 80, cette association est en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et universitaire. Forte de 145 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire, la MLM a pour ambition de rendre autonomes et mettre à l'emploi les jeunes qui s'adressent à elle. La MLM accueille plus de 20 000 jeunes par an. 6000 bénéficient d'un accompagnement individuel renforcé. Près de 50% d'entre eux ont trouvé un emploi en 2011.

Quelles missions pour la Mission Locale ?

Grâce à une prise en charge globale de la demande, les conseillers en insertion, travaillent sur l'ensemble des freins à l'employabilité que peuvent rencontrer les candidats : Dans leur vie, santé, logement, mobilité, citoyenneté... Pour leur formation, la MLM est prescriptrice du plan régional de formation. Le développement des filières professionnelles (10, dont celle du BTP et Développement durable)

et les actions menées par la cellule de recrutement nous assurent une relation privilégiée avec les entreprises qui recrutent. L'objectif unique de ces actions, dispositifs et accompagnements, vise un seul but : un emploi.

Et son message aux entreprises ?

La MLM a un engagement d'abord : anticiper et répondre aux besoins des entreprises en repérant des candidats motivés par les métiers du BTP.

Mais elle a aussi une ambition : "Construire ensemble une place pour tous les jeunes". Une ambition forte soutenue par un partenariat de qualité avec la Fédération du BTP 13 et BTP Emploi qui s'explique sans doute par notre volonté commune et concrète d'amener les jeunes à se former et à trouver un emploi dans les métiers du bâtiment. En 2011, à travers l'action, Jeunes Bâtisseurs, ce partenariat unique a permis à plus de 110 jeunes de s'insérer dans la vie active.

*Pour vos besoins en insertion et emploi, contactez Sophie CRÉMIEUX-DEMÈDE
au 04 91 23 26 28 ou sur cremieux@d13.ffbatiment.fr*

Lu dans la presse

• Dans TPBM du 25 janvier 2012

C'est avec ...gravité mais également avec le plaisir de s'exprimer au nom du monde du BTP que Johan Bencivenga, président de la Fédération du BTP 13 a présenté ses vœux...aux personnalités du département jeudi 19 janvier. Ses trois mots d'ordres pour la première force économique du 13 : "Peser, sauvegarder, phosphorer".

Dans Le Moniteur du 3 février 2012

Johan Bencivenga évoque ses priorités d'action... Sauvegarder les structures très exposées à la crise... Concrètement, nous allons placer une cellule de prévention et de sauvegarde des PME qui réunira entrepreneurs, experts-comptables, commissaires aux comptes, banquiers, pour assister nos adhérents en cas de besoin... Poursuivre un travail... sur la production de logements à coûts maîtrisés... Mais il y a également la simplification des relations interentreprises... les délais de paiement, les questions de moins-disance et de vérité des prix avec les maîtres d'ouvrage..."

Dans le Guide des Etudes de La Provence de février 2012

Johan Bencivenga, président de la Fédé BTP13, veut changer les mentalités et casser la mauvaise image de la profession... Selon l'enquête menée par "Bien-être et Santé au travail 2010", le BTP est le secteur où les salariés sont les plus heureux...Ouvriers, ingénieurs... dans la région, toutes les formations sont représentées "Et elles sont de qualité avec la voix royale qu'est l'alternance. Recherchée par les recruteurs, l'alternance est un moyen pour les employeurs d'anticiper leur recrutements et d'évaluer sur le terrain leurs futurs collaborateurs. Pour le jeune c'est la possibilité de se former tout en travaillant, de recevoir une rémunération et de se construire une solide expérience".

Ce qu'il fallait vraiment lire

Parmi les 46 circulaires que la FBTP 13 vous a adressées depuis janvier 2012 :

- Social 2012/006 sur les salaires et indemnités de déplacements des ouvriers et ETAM des TP en 2012
- Social 2012/007 sur les appointements minimaux annuels des cadres des TP en 2012
- Social 2012/019 sur les frais professionnels et avantages en nature en 2012
- Juridique & Contentieux 2012/020 sur les attestations en ligne pour la TVA au taux réduit de 7%
- Juridique & Contentieux 2011/023 sur les 3 versions de l'annexe du contrat de sous-traitance dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
- Social 2012/029 sur la taxe de 8% forfait social, CSG en 2012
- Social 2012/036 sur les appointements des cadres du bâtiment en 2012
- Social 2012/045 sur les intempéries et chômage intempéries

Et dans les 3 derniers numéros de Bâtiment Actualité alors ?

- Bâtiment Actualité n°1 du 17 janvier 2012 – Réforme des règles de tarification AT/MP - Du nouveau à partir de 2012
- Bâtiment Actualité n° 2 du 30 janvier 2012 - Artisans et PME - Comment naviguer par gros temps ?
- Bâtiment Actualité n° 3 du 14 février 2012 - Affichage obligatoire dans l'entreprise : ce que prévoit la loi en matière sociale

Sudoku

niveau MOYEN

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | | | | 8 | 2 | 6 | | |
| | | | | | | 8 | 1 | 3 |
| | | | 2 | 3 | | | | |
| | 8 | | | 6 | 2 | | | |
| | | 5 | 4 | | 8 | 1 | | |
| | | | 3 | 1 | | | 2 | |
| | | | | 2 | 5 | | | |
| 6 | 7 | 2 | | | | | | |
| | 3 | 9 | | 7 | | | | 2 |

niveau DIFFICILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 | | 4 | | | | |
| | | 7 | | | 1 | | | |
| | 8 | | | | 2 | | | 3 |
| | 6 | | | | 4 | 3 | | 2 |
| 4 | | | | 3 | | | | 6 |
| 5 | 2 | 9 | | | | | 1 | |
| 8 | | | 4 | | | | 2 | |
| | | | 1 | | | 6 | | |
| | | | | 6 | | 8 | | |

> Solutions à retrouver dans le prochain numéro

Résultats Sudoku n°17 Nov-Dec 2011

niveau MOYEN

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 8 | 9 | 4 | 2 | 1 | 6 | 7 | 3 |
| 5 | 8 | 7 | 9 | 3 | 6 | 4 | 1 | 2 |
| 2 | 1 | 1 | 8 | 7 | 5 | 3 | 6 | 9 |
| 9 | 3 | 8 | 6 | 4 | 7 | 2 | 5 | 1 |
| 6 | 2 | 5 | 3 | 1 | 8 | 9 | 4 | 7 |
| 1 | 7 | 4 | 5 | 9 | 2 | 6 | 3 | 8 |
| 7 | 3 | 6 | 1 | 8 | 4 | 5 | 2 | 3 |
| 8 | 5 | 2 | 7 | 6 | 3 | 1 | 9 | 8 |
| 4 | 1 | 3 | 2 | 5 | 9 | 7 | 8 | 6 |

niveau DIFFICILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 9 | 5 | 4 | 2 | 1 | 8 | 3 | 7 |
| 6 | 3 | 2 | 7 | 6 | 5 | 1 | 3 | 4 |
| 4 | 1 | 7 | 8 | 9 | 3 | 2 | 6 | 5 |
| 5 | 8 | 1 | 9 | 5 | 4 | 7 | 2 | 6 |
| 5 | 9 | 2 | 3 | 7 | 4 | 8 | 1 | 6 |
| 7 | 2 | 4 | 6 | 1 | 8 | 3 | 5 | 9 |
| 1 | 5 | 9 | 3 | 7 | 6 | 9 | 4 | 2 |
| 9 | 7 | 3 | 5 | 4 | 2 | 6 | 1 | 8 |
| 2 | 4 | 6 | 1 | 8 | 9 | 5 | 7 | 3 |



Retrouvez ces circulaires sur www.btp13.com

Espace adhérents rubrique Vous informer

Chefs d'entreprises du BTP, vous manquez de visibilité ?

Le **GPS** peut vous aider

Groupement pour la **P**révention et la **S**auvegarde
des entreprises du BTP



Conseils d'experts, diagnostics, interventions, outils, confiance et confidentialité.

La Fédération du BTP 13 agit au travers du **GPS** et accompagne ses adhérents. N'attendez pas.